



LOI N° 2022/011 DU 14 JUIL 2022

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2022/001 DU 02 JUIN 2022 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2021/026 DU 16 DECEMBRE 2021 PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2022

Le Parlement a délibéré et adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 2022/001 du 02 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 14 JUIL 2022



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

